COMMUNE LE PERRÉON

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
CANTON DE GLEIZE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le six mai, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 30 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17
Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Présents : Gérard TACHON, Marie-Andrée CHOPIN, Daniel JACQUET, Pascale MEUNIER, Jean-Noël FAVROT, Maurice CROSO, Christian PETAT, Roger CHOPIN, Bruno BERERD, Muriel SAUVERZAC, Karine LACROIX, Bénédicte MINET, Christèle DEL CAMPO, Carole COSENZA, Ludiwine CARVAT, Michael SAINT-ANDRÉ, Christina POLIDORI

Absents excusés : Daniel JACQUET, Christian PETAT

Absents : Muriel SAUVERZAC (arrivée en cours de séance)

Procuration :

Nombre de votant : 14

Secrétaire de séance désignée en application de l'article L. 2121-15 du CGCT : Pascale MEUNIER

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h00

À L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

I- DÉLIBÉRATIONS

1. N° 2025-18 : CAVBS - Commune de LE PERRÉON : convention de cession des équipements de stationnement et de réparation de vélo

Le Maire de la commune de Le Perréon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et suivants,

Vu la convention de cession gratuite de biens entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et la commune de Le Perréon,

Vu la décision du Président de la Communauté d'Agglomération n°2025-12 en date du 11 février 2025,

Considérant l'intérêt général que présente cette cession dans le cadre du développement des mobilités actives sur le territoire communal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de cession gratuite des biens avec la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, conformément aux termes mentionnés dans ladite convention,

- **DE PRENDRE** acte que cette convention porte sur la cession gratuite de biens, destinée à maintenir un service de stationnement ou de réparation de vélos sur le territoire communal, dans le cadre du développement des mobilités douces,

- **DE PRÉCISER** que les biens cédés seront utilisés conformément à leur destination, et qu'en cas d'inutilité, ils seront éliminés sous la responsabilité de la commune et en conformité avec la réglementation environnementale applicable,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision et de l'exécution des clauses de la convention.

2. N° 2025-19 : SYDER - Participation 2025

Au cours de cette réunion, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la part des charges dues au SYDER par la commune pour l'exercice 2025 s'élève à 52 236,02 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'inscrire cette somme au budget primitif 2025 ou de mettre en recouvrement partiellement ou en totalité directement auprès des contribuables de la commune cette contribution.

Il propose de budgétiser une partie de la contribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des présents,

DE BUDGÉTISER partiellement la participation au SYDER pour un montant de **37 236,02 euros**. Les crédits correspondants seront ouverts à l'article 65541 du B.P. 2025 par fongibilité.

Les **15 000,00 euros** restants seront **fiscalisés** et mis en recouvrement directement auprès des contribuables.

3. N° 2025-20 : Salle polyvalente - Ajout et modification des tarifs de location

Le Maire de la commune de Le Perréon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et suivants,

Vu le règlement intérieur de location des salles polyvalentes de la commune,

Vu la délibération n°2023-13 du 6 juin 2023 fixant les tarifs publics à compter du 1er juillet 2023,

Vu la délibération n° 2023-18 du 5 septembre 2023 adoptant le règlement intérieur des salles municipales,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de location des salles polyvalentes pour mieux répondre aux besoins des usagers et couvrir les coûts de gestion et d'entretien,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AJOUTER** de nouveaux tarifs pour la location des salles polyvalentes, selon les catégories suivantes :

	Été 01/04 au 30/09	HIVER 01/10 au 30/03
Complexe polyvalent pour les associations culturelles ou sportives de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône en dehors des amicales de classes	1 850,00 €	2 200,00 €

- **DE MODIFIER** les tarifs existants suivants :

	Été 01/04 au 30/09	HIVER 01/10 au 30/03
Grande salle polyvalente pour les associations culturelles ou sportives de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône en dehors des amicales de classes	1 300,00 € *Ancien tarif : 1 000 €*	1 500,00 € *Ancien tarif : 1 200 €*

- **D'APPROUVER** la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter de l'adoption de la présente délibération,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision et de l'exécution des dispositions nécessaires, notamment l'information des usagers et la diffusion des nouvelles grilles tarifaires,

- **DE PRECISER** que ces tarifs pourront être révisés annuellement, ou en cas de modification des charges d'exploitation, afin de garantir un équilibre financier juste et adapté.

II- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1. Finances

Revalorisation de la participation de La Poste à l'Agence Postale Communale : 1 200,00€/mois.
Afin de financer la rénovation du clocher de l'église, un appel aux dons sera lancé sous la gestion de la Fondation du Patrimoine, offrant une possibilité de financement pouvant atteindre 80 %.

2. Bâtiments, salle polyvalente, matériel

Salle polyvalente : consommation d'électricité pour l'année écoulée s'élève à 7 600 kWh à 0,18€/kWh soit un montant de 1368 €.
Garderie : La première réunion de chantier est prévue le 18 juin avec les artisans sélectionnés afin d'établir le programme des travaux. M. le Maire sollicite des volontaires au sein du conseil pour aider au débarrassage des locaux à la fin de l'année scolaire.
Eglise : Un devis a été reçu pour l'étude du projet de rénovation du clocher s'élevant à 12 840 € TTC incluant la location de la nacelle.
La Madone : La pose du paratonnerre est prévue le 7 mai.
Ancien Presbytère : La commune progresse vers la récupération de l'usage du bâtiment, désormais inoccupé pour le catéchisme. La paroisse Sainte-Marie des Vignes a donné son accord de principe. La décision finale du diocèse est en attente.

19h20 : arrivée de M. SAUVERZAC

3. Voirie, sentiers pédestres, cimetière

Ponts à rénover : La CAVBS doit programmer des carottages afin de vérifier la stabilité des assises des ouvrages concernés.
Fauchage : Le département annonce le lancement du programme le 28 avril. La commune sera traitée après Salles-Arbuissonnas, Blacé et Saint-Julien.
Travaux : Les interventions sur le chemin de la Marbrière débuteront prochainement.
Nettoyage : Les bacs de rétention sont en cours de nettoyage. Le fossé des Loges devra également être entretenu.

4. Urbanisme

M. le Maire et son adjointe se rendront chez le notaire le 28 mai afin de statuer sur l'avenir du projet concernant le terrain du centre bourg.

5. Employés communaux

La réception annuelle des employés aura lieu le 2 juillet.
La commission se réunira le 2 juin afin d'examiner les candidatures soumises pour le poste d'adjoint technique. À l'issue de cette réunion, certains candidats seront sélectionnés pour passer un entretien d'embauche.

6. Vie scolaire et périscolaire

École maternelle : Nouvelle stagiaire présente pour 3 semaines à l'école maternelle.
Les adjointes souhaitent installer une table supplémentaire dans la cour de l'école afin d'offrir plus d'espace aux enfants pour le goûter et le dessin/coloriage. M. Tachon propose de récupérer une table d'écolier stockée dans l'ancien presbytère.
École élémentaire : La directrice est en congés maternité depuis la rentrée des vacances de Pâques.
Deux devis sont en attente pour le remplacement des TBI défaillants

7. CCAS - Panier des anciens

La DDT se rendra le 14 mai, accompagnée d'entreprises, afin d'évaluer le coût du débarrassage de la maison située rue Pillet.

8. Vie associative

ADMR : AG le 15 mai. L'association remercie la commune pour les subventions attribuées.
Calendrier des fêtes : Le 20 mai à 20h dans la salle des vins d'honneur de la mairie.
Echo de la Vigne : M. Tachon a reçu le Président pour l'organisation du weekend du centenaire de l'association les 28 et 29 juin prochains. Trois défilés sont prévus. Les plans de circulation devront être établis en tenant compte des éventuels événements qui pourraient avoir lieu aux mêmes dates à l'église et/ou au Château des Loges.
Association des familles : AG le 17 mai.
Sou des écoles : Brocante annuelle le 18 mai à la salle polyvalente.

Concours Lionel Verger : le 24 mai.
Tournoi de Pentecôte Basket : le 8 et 9 juin.
ADEPA : Concert au Clos de Milly le 13 juin à 19h avec la participation des 3 fanfares du secteur.
Cadoles Perréonnaise : Les travaux de rénovation sont en cours.

9. Information, communication

L'Echo des Cadoles a été distribués. Des petits soucis d'impression ont été constatés.
La commune a choisi la société ACRT pour la gestion de la téléphonie et du réseau des bâtiments publics, optant pour une solution entièrement fibre. Les devis ont été signés, et la migration est prévue pour novembre 2025.

- Coût annuel (fonctionnement) : Environ 6 000 €.
- Installation et mise en service (investissement) : 6 633 €.

L'un des principaux avantages réside dans la réactivité du dépannage, ACRT étant déjà le prestataire téléphonique de la commune depuis plusieurs années.

10. Fleurissement, illuminations

Rappel du jour de plantation de printemps : le 13 mai

11. Développement durable, patrimoine

M. le Maire est invité à assister à la réunion de suivi du déploiement du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) le mardi 3 juin 2025 à Deux-Grosnes en présence de M. GUILLOTEAU, Président du Département, et de sa Vice-présidente, Mme BERTHOUX.
La préfecture Auvergne Rhône-Alpes communique sur les mesures luttant contre la flavescence dorée applicables pour la campagne 2026. Un arrêté préfectoral sera publié cet été.
M. FAVROT a présenté le bilan de l'Econome de flux des trois années écoulées depuis la signature de la convention avec la CAVBS en 2022, visant à analyser la consommation énergétique des bâtiments communaux et à identifier d'éventuelles solutions écoresponsables. Les élus restent peu convaincus de la pertinence de ce service, estimant que le budget alloué pourrait être investi dans l'installation de capteurs permettant un suivi précis de la consommation énergétique. M. FAVROT propose de ne pas renouveler la convention, qui arrive à échéance en juillet prochain, une décision approuvée par les élus.

12. Médiathèque

Réception de Daniel CHÉRASSE le 17 mai à 10h dans la salle des Vins d'Honneur.
Formation à distance sur la littérature en tout genre de l'agent de bibliothèque de mai à septembre.

13. Cérémonie

8 mai : cérémonie commémorative de l'armistice de 1945. Une composition florale est proposée à la commune par la fleuriste de Rêve en Fleurs.

14. Aire de loisirs

Les travaux d'aménagement vont débuter la 2ème semaine de juillet. Des bancs supplémentaires seront installés.

15. Gestion des nuisibles

Frelons asiatiques : La campagne de communication est en cours, avec le plan de piégeage désormais lancé. Les administrés peuvent se procurer les grilles de pièges en mairie ainsi que le mode d'emploi. Un recensement mensuel sera effectué par M. CROSO. Cette méthode, dont l'efficacité est avérée, représente un coût bien inférieur à celui de la destruction des nids.
Moustiques tigres et ambroisie : Un rappel des bons gestes sera diffusé très prochainement sur les réseaux de communication de la commune.

16. Syndicats

Agglo :
Destruction du quartier de Belleroche avant le réaménagement. Possibilité de récupérer les arbres plantés.
SMB :
Géofestival : inauguration le 23 mai (voir programme)
Fisbois : gestion des bois du Beaujolais. Réunion le 15 mai à Chambost-Allières. AG le 12 juin à St-Cyr.

SYDER :
Eclairage Public : Une campagne de géoréférencement est lancée pour une durée de quatre ans à l'échelle départementale. Elle concernera 90 000 ouvrages, 5 000 armoires, ainsi que 960 km de réseaux aériens et

1 700 km de réseaux souterrains. Une communication sera effectuée sur les canaux d'information de la commune.

SMRB :
Le syndicat fête ses 20 ans le 10 juin au caveau de Belleville.

17. Divers
Concerts de l'auditorium de Villefranche : L'assemblée générale se tiendra le 24 juin.
Soirée partenaire : La société de ménage Seguigne et Ruiz, prestataire de la commune depuis plusieurs années, organise une soirée partenaire le 5 juin à laquelle les élus sont conviés.
Formation aux premiers secours : La caserne des Briades, sous l'initiative de MORION Cédric, prévoit d'organiser une demi-journée de formation aux premiers secours. Une salle communale sera mise à disposition pour l'événement.
Forum des maires : Le Président du Département, M. GUILLOTEAU, convie tous les Maires du nouveau Rhône à un forum des maires le 18 juin, suivi d'un déjeuner.
Inauguration : La nouvelle boutique de la Cave du Château des Loges sera inaugurée le 17 mai.
Marché : Présence d'un affûteur sur le marché du 8 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33

M. le Maire fixe la prochaine date de réunion du Conseil Municipal le 10 juin 2025 à 19h

Le Maire,
Gérard TACHON

Secrétaire de séance,
Pascale MEUNIER